Communiqué

Communiqué de presse

Jeudi 20 octobre 2011

Pollution aux PCB* : pêcheurs, consommateurs, éleveurs…à qui le tour ?

Des agriculteurs de Grez-en-Bouère, en Mayenne, victimes d'une pollution chronique aux PCB vont devoir envoyer à l'abattoir 142 vaches, lourdement contaminées aux PCB. Après avoir déjà rendu impropre à la consommation certaines espèces de poisson du Rhône, les PCB, dont l'usage est interdit en France depuis 1987, continuent de menacer notre santé et dégradent les conditions de travail des agriculteurs. Réaction de FNE.

Pour Jean-Claude Bévillard, pilote du réseau agriculture de FNE : *« Lorsqu'il s'agit de sédiments ou d'estuaires, ce sont les activités de pêche ou d'élevage piscicoles qui sont touchées. En cas de pollution en milieu rural, ce sont les activités agricoles qui sont les premières victimes, comme aujourd'hui en Mayenne. Il est impératif de trouver une solution pour éviter d'en arriver là.»*

Pour Marc Sénant, coordinateur du réseau Risques Industriels : *« Les pollutions chroniques sont le parent pauvre de la politique de maîtrise des risques industriels. Il faut plus de moyens publics pour suivre les installations et vérifier les conditions de fonctionnement. Prévenir coûte cher, mais ne pas prévenir coûte toujours plus. Cet abattage en est la preuve. »* A l'heure de l'anniversaire du Grenelle, il convient de rappeler que les pollutions chroniques ont été le grand absent de ce débat.

FNE, depuis longtemps, ici comme ailleurs, sur le front des PCB

FNE et l'association « Entre Taude et Bellebranche », ont déjà porté plainte auprès du procureur de la République concernant cette pollution aux PCB qui concerne la commune de Grez-en-Bouère. FNE, l'URVN et la FRAPNA se sont par ailleurs constituées parties civiles pour une pollution du Rhône par les PCB qui a donné lieu depuis septembre 2005 à des restrictions de consommation de poissons pêchés dans le Rhône de Lyon jusqu'à son embouchure (L'interdiction de consommer le poisson pêché s'étend sur tout le linéaire du fleuve Rhône depuis le barrage de Sault Brénaz, à l'amont, jusqu'à son embouchure, à l'aval).

Bruno Genty, président de FNE : « *FNE témoigne de sa solidarité envers les éleveurs, victimes d'une pollution nationale, récurrente et délaissée.* »